

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE ORAN 1 « AHMED BEN BELLA »



ANNONCE DE CONCOURS SUR TITRES :
CORPS DES MAITRES ASSISTANTS, GRADE : MAITRE ASSISTANT

L'Université Oran1 -Ahmed Ben Bella- annonce concours sur titres pour l'année 2024, pour accéder au corps des Maitres assistants, grade : Maitre assistant, selon les filières et les spécialités indiquées dans le tableau ci-joint :

Le dossier de candidature doit être déposé exclusivement via la plateforme numérique « progres » selon le lien électronique suivant :

<http://www.progres.mesrs.dz/webrecrutement>

Les dossiers de candidature au concours sur titres pour l'accès au grade de Maitre assistant doivent comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite.
- Une (01) copie de la carte d'identité nationale.
- Une (01) copie du titre ou du diplôme exigé.
- Une fiche de renseignement dûment remplie par le candidat, et déposée via la plateforme numérique « progres » téléchargeable depuis le site web de la direction générale de la fonction publique et de la réforme administrative, ou depuis le site web de l'Université Oran1 -Ahmed Ben Bella-.

Les candidats définitivement admis au concours sur titres doivent préalablement à leur nomination au grade de Maitre assistant compléter leur dossier de candidature par l'ensemble des documents ci-après :

- Une (01) copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service nationale.
- Un (01) certificat de résidence.
- Un (01) extrait de l'acte de naissance.
- Deux (02) certificats médicaux (médecine générale, et phthisiologie) délivrés par un médecin spécialiste attestant l'aptitude du candidat à occuper l'emploi postulé.
- Deux (02) photos d'identité.

Outre les pièces énumérées ci-dessus, les dossiers des candidats admis définitivement au concours doivent comporter, notamment :

- Copie des documents prouvant les travaux scientifiques réalisés par le candidat dans sa filière et sa spécialité antérieurement ou postérieurement à l'obtention du diplôme exigé (copie des publications et communications scientifiques, copie de la page de l'ouvrage scientifique qui porte l'ISBN « International Standard Book Number »).
- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans le domaine de l'enseignement auprès de l'établissement de l'enseignement supérieur (selon le formulaire précisé, à télécharger sur le site web de l'Université Oran1 -Ahmed Ben Bella-.
- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans le domaine de l'enseignement après l'obtention du diplôme exigé, auprès des établissements relevant des autres secteurs d'activités, accompagner d'une attestation d'affiliation délivrée par l'organisme de sécurité sociale concerné.
- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans le domaine de l'enseignement après l'obtention du diplôme exigé, ayant occupé des postes d'encadrement au niveau des établissements et administrations publiques, et des organismes publics et privés, accompagner d'une attestation d'affiliation délivrée par l'organisme de sécurité sociale concerné.
- Une fiche familiale pour les candidats mariés.
- Une (01) copie de la carte d'handicapé du candidat.

Chaque candidat peut consulter les résultats de son dossier de candidature au concours sur titres pour l'accès au grade de Maitre assistant via la plateforme numérique « progres » à l'aide de son compte électronique après la proclamation des résultats l'Université Oran1 -Ahmed Ben Bella-.



**ANNEXE D'ANNONCE DE CONCOURS SUR TITRES POUR L'ACCES
AU CORPS DES MAITRES ASSISTANTS, GRADE : MAITRE ASSISTANT**

Etablissement Universitaire	Filières selon priorités	Spécialités exigées dans chaque filière par ordre de priorités	priorités	Nombre de postes ouverts	Condition de candidature pour le recrutement
Université Oran1 « Ahmed Ben Bella »	Informatique	Toutes les spécialités	01	06	Par voie de concours sur titres : Les titulaires du doctorat d'Etat ou du diplôme de docteur en sciences ou d'un diplôme reconnu équivalent. délivré au moins avec la mention « assez bien » obtenu dans le cadre du décret exécutif n° 98-254 du 24 Rabie Ethanie 1449 correspondant au 17 aout 1998, modifié et complété, relatif à la formation doctorale à la post graduation spécialisée à l'habilitation Universitaire ou d'un diplôme reconnu équivalent.
	Anglais	Toutes les spécialités	01	01	
	Bibliothéconomie	Toutes les spécialités	01	01	
	Sciences Financières et Comptabilité	Comptabilité et audit	01	02	
		Toutes les spécialités	02	02	
	Sciences de gestion	Gestion des ressources humaines	01	02	
		Toutes les spécialités	02	02	
	Droit	Droit public	01	05	
		Droit privé	02	05	
		Toutes les spécialités	03	05	

- L'absence du candidat lors de l'entretien avec le jury de sélection à la date et à l'heure précisée dans la convocation entrainera son élimination du concours sur titre.
- La date limite des inscriptions au concours sur titre via la plateforme numérique « progres » est fixée à quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de parution du premier avis dans la presse nationale écrite.
- Les candidats non retenus au concours peuvent déposer un recours auprès de l'autorité de nomination dans un délais qui ne dépasse pas cinq (05) jours avant la date de l'entretien.